

Enquête Précarité Energétique – Premiers résultats

⇒ **Nombre de réponses analysées** : 20 (17%)

⇒ **Profils des répondants** :

- Population : de 3 000 à 40 000 habitants
- Nombre d'agents : de 1 à 250

⇒ **Synthèse des résultats** :

1 / Les CCAS/CIAS et la précarité énergétique

- 75 % des CCAS/CIAS n'ont pas identifié de correspondants Précarité énergétique dans leurs équipes.

- Fournisseurs d'énergie présents/identifiés sur le territoire de la commune :
 - Moyenne de 4 fournisseurs
 - EDF et Engie identifiés dans chaque commune
 - Viennent ensuite : Total Energie, Veolia, Eni

- **70 % des CCAS/CIAS ont formalisé un partenariat avec un fournisseur.**

- Edf et Engie largement cités (90 %), puis Veolia (cités 2 fois).

- **100 % des CCAS/CIAS envisagent de renouveler la convention.**

- 70 % des CCAS/CIAS reçoivent les listes d'impayés : EDF est cité à chaque fois.

- En cas de non-réception, 80 % des CCAS/CIAS concernés n'ont pas sollicité directement les fournisseurs pour les obtenir.

- 80 % utilisent ces listes quand ils les reçoivent, en particulier pour contacter les intéressés et examiner les solutions mobilisables.

- **100 % des CCAS/CIAS ont connaissance de l'existence des correspondants solidarité.** Sont cités quasi systématiquement EDF et Engie, dans une très moindre mesure Veolia et Total Energie.

- Les contacts sont jugés faciles, fluides, réguliers et systématiques en cas de situation d'impayés.

- 70 % des CCAS/CIAS déclarent connaître les missions des correspondants solidarité mais ils ne sont que 25 % à connaître les actions menées et proposées en matière de lutte contre la précarité énergétique.

- Seuls 30 % déclarent avoir bénéficié d'actions collectives ou de réunions d'information de la part des correspondants solidarité et 75% souhaitent pouvoir en bénéficier à l'avenir.

- 70 % des répondants déclarent avoir noué des partenariats avec d'autres acteurs, au premier rang desquels le Département (71%), les bailleurs sociaux (64%), des associations (50%) et l'ADIL (35%).

- **100 % des CCAS/CIAS déclarent connaître le chèque énergie et le fonds énergie du FSL**, 75% le chèque énergie « exceptionnel » 2021, 60% Ma prime renov', 55% le programme Habiter Mieux. Ce sont les dispositifs fiscaux qui sont les moins bien identifiés.

- 50 % des CCAS ont identifié la CAF comme acteur de la lutte contre la précarité énergétique, 65 % pour les associations (essentiellement pour des aides financières directes).

2 / Les CCAS/CIAS acteurs de la lutte contre la précarité énergétique

- **80 % des répondants instruisent les dossiers FSL** et cela représente de 1 à 60 dossiers par an. 100 % de ceux qui instruisent déclarent cependant le faire en dehors de toute convention avec le Département...

- Ceux qui n'instruisent pas réorientent à 65% vers un autre opérateur, très majoritairement les MDS du Département.

- Le partenariat avec le Département est globalement jugé bon mais **les critères du FSL sont perçus comme trop limitatifs, avec des barèmes trop bas**, faisant par exemple échapper des foyers bénéficiaires de minima sociaux. Il est souhaité aussi un raccourcissement des délais d'étude et la possibilité d'une seconde aide lorsque la première aide accordée n'a pas atteint le plafond.

- 85 % des répondants connaissent l'ouverture du FSL aux différentes énergies.

- Seuls 35 % déclarent participer aux commissions d'attribution du FSL même si 50 % ont connaissance de la possibilité de demander à y participer.

- 75 % des répondants connaissent les critères intégrés dans le règlement intérieur du FSL, règlement que le Département leur a communiqué pour 70 % d'entre eux.

- Globalement, les relations avec le Département dans le cadre du FSL sont jugées satisfaisantes.

- Aucun CCAS n'abonde directement le fonds Energie du département.

- **Seuls 45 % des répondants ont connaissance des actions de prévention mise en place par le Département** en matière de précarité énergétique. Quand ils les connaissent, ils sont 43 % à avoir orienté des usagers vers ces actions.

- 50 % des répondants déclarent instruire d'autres dossiers en lien avec la précarité énergétique (aides facultatives du CCAS, aides du secteur caritatif, surendettement, dossiers ANAH, dispositif ASTRE, aides des caisses de retraite).

- **80 % des CCAS/CIAS ont mis en place des aides en matière de lutte contre la précarité énergétique** (paiement de facture, « chèque » énergie, prêts, complément au FSL à hauteur des 20 %). Ils sont 95% à avoir vérifié au préalable que le foyer avait bien bénéficié du chèque énergie. 90 % des répondants octroient ces aides sur la base de critères (ressources, reste à vivre, urgence).

- Ces aides interviennent très majoritairement en complément du FSL. Quand elles interviennent de façon subsidiaire, c'est en raison des plafonds trop bas ou en attente du versement d'autres aides (FSL, caisses de retraite...).

- **Les trois-quarts des répondants mettent en place des actions complémentaires aux aides financières** : éducation budgétaire, écocgestes.

- Ceux qui n'en proposent pas actuellement sont 60 % à souhaiter un accompagnement technique pour les mettre en place. La majorité d'entre eux diffusent également de l'information sur les dispositifs mobilisables (journal local, flyers).
- Les principaux motifs des demandes : aide au paiement des factures (pour 95 % des répondants), aides aux impayés (95 %), achat de matières premières (37 %), refus d'une demande au titre du FSL (32 %).
- Toutes les tranches d'âge sont concernées par ces aides, avec un poids plus important pour les 35/55 ans (80 % des répondants citent cette tranche d'âge).
- Sur les profils des demandeurs : les bénéficiaires des minimas sociaux sont cités par 100 % des répondants, les familles monoparentales par 95 %, les couples avec enfants par 85 %. Deux autres chiffres significatifs : les retraités sont cités par 68% des répondants et les foyers en emploi par près de 40 %.